
U.E.R. Sciences Sociales - Département de Sociologie. Université de Paris X - Nanterre. Organisation et programme des études : année 1972-1973.

Numéro d'inventaire : 2000.00071

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Université de Paris X (Nanterre)

Date de création : 1972

Description : Brochure agrafée, couverture souple de papier bleu clair

Mesures : hauteur : 300 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Brochure de présentation des études de Sociologie à Paris X - Nanterre pour l'année scolaire 1972-1973: liste des Unités de Valeur, contrôle des connaissances.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Programmes et instructions officiels (y compris cahiers de classe, cahiers de texte, journaux de classe)

Filière : Université

Niveau : Supérieur

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 8

UNIVERSITE de PARIS X - NANTERRE

UNIVERSITE DES SCIENCES DE NANTERRE

L'unité de compte de système d'enseignement est l'unité de valeur.

Il en faut 16 pour obtenir le B.U.C. et 24 pour le Licence.

Chaque unité de valeur correspond à un enseignement de 1 heure 1/2 annuelle ou de 3 heures semestrielles.

L'étudiant qui a obtenu après le B.U.C. un titre valide ne peut pas la bénéficier et n'a pas à redoubler toute son année. Il faut au minimum obtenir jusqu'à 16 unités par an de cette manière obtenir son diplôme.

U.E.R. SCIENCES SOCIALES

Il ne suffit pas d'obtenir le B.U.C. pour être admis. Il faut aussi passer les épreuves de sélection à l'entrée de l'année de première de l'U.E.R. Les épreuves de sélection de l'U.E.R. sont les suivantes :

Chaque U.E.R. a son propre règlement et son propre programme de l'U.E.R.

DEPARTEMENT de SOCIOLOGIE

1°) SYSTEME DES UNITES DE VALEUR -

L'unité de compte du système d'enseignement est l'unité de valeur.

Il en faut 16 pour obtenir le DUEL et 24 pour la LICENCE.

Chaque unité de valeur correspond à un enseignement de 1 heure 1/2 annuelle ou de 3 heures semestrielles.

L'étudiant qui a obtenu moins de 8.U.V. en 1ère année en conserve le bénéfice et n'a pas à redoubler toute son année. Il faut en revanche obtenir jusqu'à 10 unités par an et de cette manière obtenir les 24 unités de valeur nécessaires pour la Licence en 5 semestres au lieu de 3 ans.

2°) NIVEAU -

Il ne suffit pas néanmoins d'accumuler 24 U.V. pour être Licencié. Il faut encore que ces 24 U.V. correspondent à certaines normes du point de vue de leur nature et de leur niveau.

Chaque U.V. appartient en effet à un niveau donné que traduit leur chiffre de code :

- 1'Unité de valeur commençant par 1 (100...) : 1ère année seulement
- " " " " 2 (200...) : 2ème année "
- " " " " 3 (300...) : 3ème année "
- " " " " 4 (400...) : 4ème année "
- " " " " 5 (500...) : 1ère et 2ème année
- " " " " 6 (600...) : 3ème et 4ème année
- " " " " 7 (700...) : 2ème et 3ème année
- " " " " 8 (800...) : 1ère / 2ème / 3ème année
- " " " " 9 (900...) : 2ème / 3ème / 4ème année

NB - a) il faut donc tenir compte dans le choix de ces unités de valeur de leur niveau. Exemple : l'étudiant titulaire du DUEL ne doit pas choisir une U.V. commençant par 5.

b) dans certains cas (méthodologie, économie, démographie, ethnologie), il est nécessaire d'avoir acquis une ou plusieurs U.V. de 1er niveau avant de s'inscrire dans les unités de valeur de niveau 200, 500, 600 et 700.

3°) ANNEE -

Il ne suffit pas non plus d'accumuler 8 unités de valeur correspondantes à un niveau donné (1ère année, 2ème année, etc ...), il faut encore que les unités de valeur choisies respectent une certaine distribution par discipline.

1ère Année -

Sur les 8 unités de valeur :

- 5 sont obligatoires (unités commençant par 1 - liste cidessous -

dont :

- 1 unité d'Introduction à la Sociologie (101)
- 1 unité d'Initiation aux divers domaines de la Sociologie (102)
 - Initiation à la Sociologie Economique
 - Initiation à la Sociologie Urbaine
 - Initiation à la Sociologie Politique
 - Initiation à l'étude de l'Idéologie et de la Culture
 - Initiation à la Sociologie de l'Education
 - Initiation à la Sociologie de la Communication de masse.
- 1 unité de mathématiques (s'inscrire au département de Mathématiques) ou 1 unité de Méthodologie (504 ou 505)
- 1 unité d'Ethnologie ou autres unités de Sciences Humaines (consulter la liste au Secrétariat)
- 1 unité d'Economie E.1. (103)

- Les 3 autres unités peuvent être prise indifféremment dans l'U.E.R. - niveau 100 et 500 - ou dans n'importe quelle autre U.E.R.

NB - a) il est possible de choisir séparément l'unité de valeur 101 et l'unité de valeur 102

Il est également possible de s'inscrire en un couple d'U.V. 101 et 102 assurées par le même enseignant.

Des groupes sont réservés en particulier aux étudiants appartenant en dominante aux U.E.R. HISTOIRE, GEOGRAPHIE et SCIENCES ECONOMIQUES.

b) Méthodologie - il est à signaler qu'une seule U.V. de méthodologie est obligatoire en 1ère année mais, ce peut-être :

- soit 1 U.V. de méthodologie qualitative 1 (504)
- soit 1 U.V. de méthodologie quantitative 1 (505)

c) lorsque l'étudiant choisira un C.2. d'Economie pour compléter sa Licence, il doit savoir que certaines unités de valeur lui seront demandées comme préalable à ce Certificat.

